



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 13633

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez * appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration de la Banque de France qui va se traduire par la fermeture de 149 succursales et la disparition de 3 200 emplois. En effet, il souligne que le plan présenté vise à s'attaquer aux missions essentielles de service public et de proximité remplies par la banque. Il constate qu'aucune considération sur l'impact d'une telle restructuration ou la qualité du service rendu n'a été prise en compte et il remarque que cette mesure va frapper les plus démunis en remettant en cause les activités relatives aux dossiers de surendettement des particuliers. En outre, ce projet va, à terme, nuire à l'aménagement du territoire si les spécificités locales ne sont pas prises en compte et si l'on persistait à s'en tenir à une logique strictement comptable. Ainsi, la particularité du département de l'Aude est de posséder une activité économique articulée autour de deux grands pôles d'égale importance, Carcassonne et Narbonne, villes distantes de 60 kilomètres environ. Envisager la fermeture de l'une ou l'autre des succursales est, de fait, proprement impensable et susciterait une incompréhension totale de la part de la population et des salariés. En conséquence, il lui demande si, comme cela semble hautement souhaitable, il entend retirer son projet et engager une véritable concertation avec les représentants du personnel.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13633

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1719

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725